

ENTRETIEN AVEC MARC VILBENOIT

SECRETARIE GENERAL DE LA CFE-CGC

*«On ne peut pas utiliser les systèmes sociaux
et en nier le financement.»*

REF : Comment les cadres perçoivent-ils les difficultés concernant les régimes de retraite ?

Marc Vilbenoit : Depuis des années, aux plans médiatique et politique, on globalise et on dramatise les problèmes. Seul le Livre blanc, publié par le gouvernement Rocard, résume en une excellente synthèse près de dix ans de travaux sérieux sur ces questions et dresse une situation claire et exacte du système français des retraites. En définitive, les enjeux sont parfaitement identifiés. La véritable difficulté aujourd'hui est l'absence de décision.

Il faut examiner l'état des régimes les uns après les autres. Le régime général des salariés, les régimes spéciaux, celui de la Fonction publique, ceux des non salariés, les régimes complémentaires, ne sont pas tous dans la même situation démographique ou économique ni dans le même état de préparation de l'avenir. Bref, la dramatisation démographique et les querelles théologiques entre capitalisation et répartition nous paraissent mauvaises conseillères. Le débat sur les limites à trouver entre les régimes généraux et la capitalisation ne date d'ailleurs pas d'aujourd'hui. La CFE-CGC est sur une ligne très claire de complémentarité à partir de frontières bien déterminées.

- Il y a aussi des problèmes de financement...

- Bien sûr que oui. Et leurs solutions passent par des réformes de fond que j'indiquerai tout à l'heure. Mais il y a une chose que je ne peux pas laisser dire par les représentants des entreprises, c'est que leurs charges sociales sont insupportables, dans le même temps où elles contribuent constamment à les alourdir. Depuis dix ans, les salariés ont accepté beaucoup de choses pour participer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises françaises face à l'internationalisation des marchés. Mais il y a des limites. On ne peut pas, simultanément, utiliser les systèmes sociaux et en nier le

financement. La protection sociale, dont le principe ne saurait être remis en question, a, en définitive, été largement utilisé comme amortisseur de crise.

- *Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ?*

- On a utilisé toutes les couvertures sociales depuis les années 70, pour financer les conséquences des restructurations, des réductions d'effectifs, tout ce qui a permis enfin aux entreprises de se moderniser, d'investir dans la productivité au détriment de l'emploi. Cela a été acceptable parce qu'il y avait, derrière, des régimes d'indemnisation qui assuraient un niveau de revenu. Il y a d'ailleurs eu un consensus sur les plans sociaux avec le critère de l'âge, la retraite à 60 ans, etc. C'est pourtant cette envolée continue du chômage qui met en cause le financement de tous ces régimes. C'est là une affaire de politique économique et sociale globale.

- *Est-ce que vous préconisez des solutions ?*

- D'abord de cesser de confondre, ce que l'on fait depuis plus d'une décennie, les problèmes de retraite et d'emploi. Un des axes de la réforme que nous soutenons pour le régime général de retraite des salariés tend à alléger les coûts et éviter que les charges croissent, en tenant compte davantage de la durée globale d'activité. Autrement dit, il s'agit de déplacer le curseur des années de travail nécessaires pour avoir droit à un montant identique de retraite, sans changer l'âge d'ouverture possible de droit à la retraite.

Dès lors, il faut imaginer des systèmes transitoires qui gèrent l'emploi mais qui soient déconnectés de la gestion des retraites. Si l'on veut réformer les régimes de retraite, et cela est nécessaire, dans une vision à long terme, il faudra à la fois s'accorder sur la durée de cotisation à ce terme et, simultanément, trouver des mécanismes relais, pilotés en fonction de la situation de l'emploi. Cela doit évidemment faire l'objet d'une négociation tripartite : entreprises, organisations syndicales, Etat. En résumé, les trois points qui doivent être progressivement modifiés concernant, pour le régime général, l'allongement, la durée de cotisation, l'élargissement de la base de référence visant à obtenir une retraite plus directement liée à la carrière, enfin la revalorisation des pensions qui doivent évoluer comme le salaire net des actifs.

Nous voulons aussi séparer ce qui incombe à la politique de la solidarité nationale et ce qui revient à la solidarité professionnelle. Il faudra donc distinguer en conséquence les financements et organiser les pouvoirs sur le principe «qui paye décide». Et pour ce qui relève des cotisations sur les salaires, nous en revendiquons la gestion paritaire.

- *Comment évaluez-vous, aujourd'hui, le pouvoir des partenaires sociaux ?*

- Dans les régimes AGIRC et ARRCO, leur responsabilité est complète. Dans le régime général, le pouvoir des partenaires sociaux est, en réalité, limité à une gestion très quotidienne puisque les recettes et les prestations sont fixées par la loi ou le décret. Nous souhaitons effectivement gérer le régime général - hors la partie solidarité nationale - dans les mêmes conditions de responsabilité totale que les régimes complémentaires, une fois que les réformes nécessaires auront été engagées par les pouvoirs publics qui ont depuis l'origine, la maîtrise absolue du système.

- *Quelle position avez-vous dans le débat sur l'introduction éventuelle des fonds de pension ?*

- J'observe que beaucoup de spécialistes, y compris dans les assurances, sont conscients qu'il faut trouver une ligne de partage claire et reconnue, un *modus vivendi* avec le système par répartition. Les financiers reconnaissent qu'il n'est pas réaliste de prétendre se substituer aux régimes par répartition alors que le contrat social a prouvé toute son efficacité.

Le préalable c'est donc de clarifier les choses en redéfinissant les taux obligatoires de cotisation à l'ARRCO et à l'AGIRC. Une augmentation programmée et progressive de ces derniers permettrait à la fois d'éviter une majoration des taux d'appel des cotisations pour au moins quinze ans et de régler clairement la limite entre répartition et capitalisation. Pour la CFE-CGC, il n'y a de répartition viable que dans l'obligation. Accessoirement, cela rendrait plus lisible la position française vis à vis des autorités de la Communauté européenne : des régimes obligatoires avec parties facultatives, c'est difficilement compréhensible vu de Bruxelles.

Au-delà de ces taux obligatoires redéfinis, le champ est ouvert. Mais je le rappelle, si la capitalisation collective doit y prendre sa place, nous revendiquerons un contrôle social de sa gestion. En particulier nous ne saurions accepter que par la confusion des patrimoines, le salarié, en cas de disparition de son entreprise, prenne un double risque sur son emploi actuel et une partie de sa retraite future. Il existe des techniques pour éviter cela - fonds extérieurs, cautions mutuelles, réassurance, etc. Nous en discuterons le moment venu.

- *Selon vous, il n'existe pas de système idéal ?*

- Pas plus que le manichéisme n'a sa place dans la réalité économique et sociale. Les données démographiques, notamment la durée de la vie humaine s'appliquent aussi bien à la répartition qu'à la capitalisation. Pour cette dernière, il est important d'avoir des taux de rendement financier très positifs, ce qui peut être contradictoire avec le nécessaire investissement

industriel. Qui peut assurer qu'à long terme, ces taux resteront toujours positifs en termes réels ? Comment alors garantir la revalorisation des retraites par capitalisation ? Encore une fois, nous pouvons maîtriser l'avenir par une réforme du régime général et le maintien de la politique d'équilibre des régimes complémentaires par un partage équilibré des efforts et la détermination de leurs nouvelles frontières. A système complexe, solutions multiples, complémentaires, nuancées mais claires pour tous. En complémentarité, la capitalisation favoriserait une épargne longue souhaitable pour les investissements stables dans les entreprises, mais avec des garanties sociales. Le syndrome Maxwell est pour longtemps encore dans nos esprits.